

La gestion des grands événements en menace terroriste

CDP Michaël Jonniaux Chef de corps- ZP Montgomery





PLAN DE L'EXPOSE

- Présentation de l'intervenant
- Introduction
- Cadre légal
- Les événements récents qui ont impacté la gestion des événements
- La gestion de la vie courante
- La gestion des événements
- Le rôle particulier des autorités
- Conclusion





PRESENTATION DE L'INTERVENANT

- Depuis octobre 2016: Chef de corps de la zone de police Montgomery
 - Une des 6 zones Bruxelloises
 - Zone pluri-communale: Etterbeek/ Woluwe-Saint-Lambert/ Woluwe-Saint-Pierre;
 - 145.000 habitants sur 20Km²
 - 599 membres du personnel dont 494 Ops
 - Beaucoup de points diplomatiques (Près de 200)
 - Proximité des institutions européennes
 - Beaucoup d'établissements scolaires
 - Nombreux événements "récréatifs" ou sportifs





INTRODUCTION

Attentats de Paris de janvier et novembre 2015



- Organiser, préparer et gérer un événement ne se fait plus comme avant.
- Changement de paradigme sur le plan de la sécurité:
 - Événement= menace terroriste possible => Obligation de tout mettre en œuvre pour éviter un éventuel attentat.





INTRODUCTION (2)

- Contraintes fortes sur:
 - les organisateurs;
 - le grand public:
 - les autorités;
 - les services de police;
 - Les autres services publics.
- Objectif de la présentation: relever les modifications profondes dans la préparation et la gestion des événements engendrées par ce changement de paradigme.





CADRE LEGAL

- La constitution
- Loi sur la police intégrée 07-12-1998
- Loi sur la fonction de police 05-08-1992
- AR du 01-05-2016- Plan d'urgence national relatif à l'approche d'une prise d'otage terroriste ou d'un attentat terroriste
- AR du 22-05-19 relatif à la planification d'urgence et la gestion de situations d'urgence
- Circulaire CP4 du 11-05-2011- La gestion négociée de l'espace public pour la GPI
- Circulaire OOP 41 du 31-03-2014 concernant
 l'opérationnalisation du cadre de référence CP 4



Autres AR et circulaires



CADRE LEGAL (2)

- Circulaire OOP 41 du 31-03-2014 concernant l'opérationnalisation du cadre de référence CP 4
 - Responsabilités:
 - des autorités de police administrative au niveau communal (bourgmestre, collège communal ou conseil communal)
 - des instances supérieures (Gouverneur, Ministre de l'Intérieur, Communautés ou régions)
 - Responsabilité des services de police
 - Concertation et coordination
 - Information- Analyse de risque- Gestion





- Janvier 2015, Paris
 - 07/01: Charlie Hebdo
 - 08/01: Meurtre d'une policière
 - 09/01: prise d'otage dans une supérette casher
 - 3 terroristes
 - 17 tués et 18 blessés



- Novembre 2015, Paris
 - 9 assaillants- 3 vagues
 - Stade de France-Terrasses d'établissement-Bataclan
 - 130 tués et 430 blessés







- Mars 2016, Zaventem et Bruxelles
 - Aéroport Bruxelles national
 - Station de métro Maelbeek
 - 4 terroristes
 - 32 tués et 340 blessés



- Juillet 2016, Nice
 - Fête du 14 juillet
 - 30.000 personnes sur Promenade des Anglais
 - 1 terroriste avec camion-bélier
 - 86 tués et 434 blessés







- Décembre 2016, Berlin
 - Marché de Noël
 - 1 terroriste avec camion-bélier
 - 12 tués et 56 blessés



- Mars et juin 2017, Londres
 - Mars: 1 auteur
 - Juin: 3 auteurs
 - Véhicule-bélier + arme blanche
 - 8 tués et 48 blessés







- Août 2017, Barcelone
 - Célèbres Ramblas: 1 auteur avec véhicule-bélier
 - Cambrils, station balnéaire:
 5 auteurs avec véhicule-bélier
 - 15 tués et 130 blessés



- Décembre 2018, Strasbourg
 - Marché de Noël et rues commerçantes
 - 1 terroriste avec arme à feu
 - 5 tués et 11 blessés







- Attaques de plus petite ampleur visant un groupecible plus spécifique:
 - des policiers et des militaires en service;
 - Généralement au couteau;
 - Charleroi, Bruxelles et à Liège.
- Phénomène terroriste pas neuf en Belgique (CCC-GIA...)
- Spécificité des attaques actuelles:
 - modus operandi
 - «Petits moyens»





LA GESTION DE LA VIE COURANTE

- Janviers 2015:
 - Attentats de Paris
 - Intervention des unités spéciales à Verviers.
- Novembre 2015:
 - Attentats de Paris => Niveau 4
- Mesures prises par les services de police dans le cadre de la gestion de la vie courante:
 - Adaptation du fonctionnement des services;
 - Acquisition de nouveau matériel;
 - Mesures au niveau des infrastructures;
 - Analyses de risques





LA GESTION DE LA VIE COURANTE

- Un fonctionnement adapté
 - Armement des agents de police
 - Création des Unités d'assistance spéciale (GPI81)
 - Création des « Casualty extraction Teams» (CET)
 - Engagement des militaires dans nos rues
 - Révision/ adaptation de la formation des policiers
- Du matériel supplémentaire
 - Nouvel armement collectif
 - Port permanent du gilet pare-balles
- Des infrastructures mieux sécurisées
- Depuis l'été 2016, analyses de risques spécifiques:
 - Au niveau des missions
 - Au niveau des infrastructures







LA GESTION DES EVENEMENTS Introduction

- Une menace multiple
- La sécurité= un élément essentiel dans l'organisation d'un événement
- Un engagement important des services publics
 - Impact sur la charge de travail des services de police
 - Engagement de militaires
 - Services communaux







LA GESTION DES EVENEMENTS Une menace multiple

- Directives de DGCC de tenir compte des différents modus operandi possibles:
 - attentat suicide commis avec de l'explosif;
 - des tirs à l'arme automatique dans la foule ;
 - emploi d'une voiture piégée près d'un lieu à forte concentration;
 - prise d'otage terroriste (objectif: tuer un maximum d'otages et/ou attirer les services de police dans un piège);
 - des attaques simultanées sur plusieurs sites ;
 - l'usage de véhicules comme armes ;
 - actes individuels plus classiques (attaque à l'arme blanche,...);
 - l'utilisation de bonbonnes de gaz avec des explosifs et/ou des substances chimiques;
 - l'utilisation de drones.





LA GESTION DES EVENEMENTS Sécurité= élément essentiel

- La sécurité est devenue un élément essentiel à prendre en compte dans l'organisation d'un événement!
- Exigences en matière de sécurité imposées aux organisateurs sont de plus en plus élevées et strictes
 - Fermeture de rues par des dispositifs divers (blocs, camions, dispositifs spécifiques);
 - Mise en place de périmètres de contrôle avec différents types de barrières:
 - Fixé par l'autorité administrative en collaboration avec les organisateurs et services de police;
 - Quelques rues à un périmètre très large (Cf 24Hr LLN)
 - En principe, contrôle à hauteur du périmètre





LA GESTION DES EVENEMENTS Sécurité= élément essentiel

- Exigences en matière de sécurité imposées aux organisateurs (suite):
 - Contrôles par du personnel:
 - · Volontaires;
 - Personnel d'une entreprise de gardiennage autorisée répondant aux conditions reprises dans la loi du 02/10/2017.
- Impact non-négligeable sur le coût d'organisation des événements => risque d'annulation!
- Ces mesures compliquent l'accès (files, nécessité d'arriver plus tôt, interdictions diverses...). Limitation des libertés?
- Rechercher l'équilibre difficile entre la nécessité d'une sécurité suffisante et les mesures à déployer pour l'assurer.





LA GESTION DES EVENEMENTS Attentes vis-à-vis des organisateurs

- Si pas trouvé, risque d'annulation => les terroristes pourront atteindre leur objectif, sans même devoir commettre la moindre action : instaurer la terreur.
- Citation du psychanalyste américain Eric Fromm:
 « La tâche à laquelle nous devons nous atteler,
 ce n'est pas de parvenir à la sécurité, c'est
 d'arriver à tolérer l'insécurité. »







- Analyse des risques:
 - Multidisciplinaire sous la régie de l'autorité compétente dans le cadre de la cellule de sécurité
 - Policière
 - Relative à la sécurité et au bien-être du personnel
 - Importance des réunions de coordination:
 - Réunions de coordination générales et multidisciplinaires
 - Réunions de coordination opérationnelles dans chaque discipline





POINTS D'ATTENTION EN MATIERE DE PREPARATION-Réunions de coordination

- Le plus tôt possible dans le processus de préparation
- Impliquer organisateurs et l'ensemble des disciplines (+ sociétés de transport en commun)
- Définir les facteurs principaux de l'événement (timing, itinéraire...) + mesures à prendre par l'organisateur
- Important de conclure les arrangements nécessaires en matière de sécurité civile et policière!





Avant l'événement

- Tomorrowland 2017: polémique sur le screening général des participants
- Nouvelle circulaire ministérielle sur le screening (29/03/18)
 - Uniquement les personnes qui participent à l'organisation et au déroulement de l'événement.
 - Sur décision de l'autorité de police administrative localement compétente au travers d'une ordonnance de police;
 - Après une analyse de risques réalisée par le service de police;
 - Condition importante: le communiquer aux personnes susceptibles d'être contrôlées + demander leur accord pour transmettre leurs données personnelles aux services de police.







Pendant l'événement

- Les policiers actuellement engagés lors d'événements le sont :
 - Pour des événements pour lesquels leur présence n'était pas nécessaire dans le passé ou pas en nombre aussi important (brocante, fête de quartier, Marché de Noël);
 - En plus grand nombre;
 - Avec un équipement plus conséquent







- Pendant l'événement, mesures possibles:
 - Service d'ordre de plusieurs policiers;
 - Présence policière renforcée avec très grande visibilité;
 - Vigilance à avoir pour véhicules piégés ou véhicules bélier => mise en place d'obstacles en collaboration avec les organisateurs;
 - Plans de circulation adaptés. Importance de bien les communiquer
 - Contrôle des accès, en partenariat avec organisateurs
 - Dispositif mixte « postes fixes- patrouilles dynamiques »
 - Réserve voire dispositif de réaction rapide







- Recours plus important aux caméras de surveillance
 Importance du poste de coordination
 - Avec organisateur
 - Avec autres disciplines
 - Importance, pour événements à risques, de la présence de l'autorité administrative
 - Importance d'une bonne vue d'ensemble de l'événement (hélicoptère, caméras...)







LA GESTION DES EVENEMENTS Autres SV Publics

- Engagement de militaires:
 - Engagement spécifique pour sécuriser les événements
 - Présence visible ou force de réaction rapide
- Engagement des services communaux
 - Déploiement de barrières (nadar ou Heras)
 - Autres obstacles (blocs, dispositifs contre les véhiculesbélier)
 - Engagement de camions avec personnel communal
 - Déploiement de personnel communal (gardiens de la paix...) pour informer la population ou en appui des services de police (surveillance préventive)
 - Impact important sur les finances communales





LE RÔLE PARTICULIER DES AUTORITES

Bourgmestre

- Rassemblement en plein air -> autorisation préalable du bourgmestre de la commune sur le territoire de laquelle il a lieu. Il peut la conditionner à un certain nombre de mesures qu'il fixe en concertation avec les services de police.
- Depuis janvier 2015, ces mesures se sont multipliées et renforcées.
- Mesures de contrôle d'accès au site des festivités imposées aux organisateurs- De plus en plus nombreuses et de plus en plus contraignantes, pour les personnes et les véhicules.
- Rôle assez limité dans la gestion d'un éventuel incident terroriste: bourgmestre = «simple» membre de la cellule opérationnelle.





LE RÔLE PARTICULIER DES AUTORITES

- Gouverneur de Province/ Haut-fonctionnaire de la Région Bruxelles-capitale
 - Le plan national Terrorisme leur impose de rédiger un plan particulier d'urgence et d'intervention (PPUI) relatif au risque terroriste. Pièce maîtresse pour l'ensemble des services qui doivent gérer un événement dans la mesure où ils guideront leur intervention si un incident terroriste devait survenir.
 - En cas d'incident terroriste, est présent au sein de la cellule de gestion.
- Autorités judiciaires
 - En cas de survenance d'un attentat ou d'une prise d'otage terroriste, place majeure au sein des structures mises en place (cellules de gestion et opérationnelle).





- Au cours de ces dernières années, plusieurs attentats terroristes particulièrement violents et meurtriers ont notamment touché l'Europe.
 => augmentation du niveau de menace terroriste.
- En Belgique, le « Niveau 3 » (menace grave) a été décrété pendant des mois.
- Influence non-négligeable sur la gestion générale de la sécurité dans notre pays, et en particulier sur celle des événements qui sont organisés tout au long de l'année.





- Impact important sur les organisateurs de ces événements:
 - Attention toute particulière pour l'aspect sécurité, dans la phase de préparation et dans celle de gestion;
 - Engagement des moyens importants pour les mesures à prendre en vue de sécuriser les événements (personnel ou matériel).
- Répercussions financières sur l'organisation d'événement => surcoûts pris en charge directement par les organisateurs ou répercutés sur le prix d'entrée à payer par les participants.





- Point d'attention pour les autorités administratives, en particulier les bourgmestres.
 - Pour les rassemblements en plein air, ils doivent donner leur autorisation préalable.
 - Des mesures sont imposées aux organisateurs pour que l'événement puisse avoir lieu avec un niveau de sécurité maximal. Importance qu'elles soient mesurées!
- Bourgmestre= un arbitre qui s'attache à mettre en équilibre les souhaits des organisateurs d'événements qui veulent mettre celui-ci sur pied à moindres coûts et les services de police et de secours qui visent une sécurité optimale.





- Les services de police ont été et sont toujours fortement impactés par le haut niveau de menace que nous connaissons depuis janvier 2015.
 - Dans leur fonctionnement quotidien (matériel dont ils disposent, sécurité de leurs infrastructures, sur la base d'une analyse de risques bien structurée).
 - Les policiers sont mobilisés pour beaucoup plus d'événements, en nombre plus important, avec un équipement plus lourd,...
- Engagement renforcé aussi pour d'autres services: les services communaux, la Défense, les services de secours...





- Les événements annulés restent peu nombreux.
- Enjeu principal pour l'ensemble des parties impliquées dans la gestion des événements= tout mettre en œuvre pour garantir une sécurité maximale tout en évitant que celle-ci n'ait un impact trop lourd sur les libertés de nos citoyens.
- La participation globale aux événements n'a certainement pas diminué!
- Jean de La Fontaine : «L'adversaire de la vraie liberté est un désir excessif de sécurité»!







